

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 FEVRIER 2023 A 19 H

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, M. Karim BENHALIMA, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, M. Bruno MONTEIL, Mme Claire SAURAT ;

Absent excusé : néant

Absente : Mme Fernanda TEIXEIRA

Secrétaire de séance : M. Eric DANJEAN

Le Maire sollicite l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Au titre du CCAS l'attribution de bons d'achats,
- Travaux eaux pluviales rue de Franche Comté, suite à la demande d'un administré ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise ces deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

- Au titre du CCAS, le Maire rappelle la panne sur la chaudière d'un appartement Locatif, privant les locataires de chauffage et de production d'eau chaude. En contrepartie et pour dédommager les locataires de ce problème, il avait été convenu l'attribution de bons d'achats alimentaires à hauteur de 500€, à prendre au magasin COLRUYT de MOIRANS EN MONTAGNE. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer et à procéder aux démarches correspondantes à cette décision.

- Le Maire rappelle le devis de la société P. GUILLEMIN de travaux sur le réseau d'eaux pluviales, rue de Franche-Comté, d'un montant de 1 288€ HT. Le Conseil Municipal, à 7 voix « pour », 2 « abstentions » et 1 voix « contre », autorise le Maire à signer ce devis et tout document relatif à ce dossier.

I – Approbation du précédent compte-rendu à l'unanimité ;

II- Comptes administratifs et compte de gestion 2022 : COMMUNE – EAU – CAISSE DE L'ECOLE :

Les résultats sont les suivants :

Budget communal :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	178 996.94 €	53 888.94 €
Recettes de l'exercice	195 290.20 €	57 172.35 €
Résultat de l'exercice	16 293.26 €	3 283.41 €
Report antérieur 2021		- 55 879.14 €
Résultat de clôture 2022	16 293.26 €	-52 595.73 €
ENSEMBLE	- 36 302.47 €	

Budget Eau :

	Exploitation	Investissement
Dépenses de l'exercice	35 248.38 €	9 788.71 €
Recettes de l'exercice	32 860.38 €	249 017.58 €
Résultat de l'exercice	- 2 388.00 €	239 228.87 €
Report antérieur 2021	22 859.30 €	72 230.92 €
Résultat de clôture 2021	20 471.30 €	311 459.79 €
ENSEMBLE	331 931.09 €	

Budget Caisse de l'école :

	Fonctionnement
Dépenses de l'exercice	854.40 €
Recettes de l'exercice	
Résultat de l'exercice	-54.40 €
Report antérieur 2021	236.79 €
Résultat de clôture 2022	- 617.61 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, donne la présidence à Mme LACROIX Marie-Christine 1^{ère} Adjointe, et quitte la salle.

Mme LACROIX Marie-Christine fait procéder aux votes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes administratifs 2022 et comptes de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier de SAINT-CLAUDE.

De retour en séance plénière, le Maire remercie les membres du Conseil Municipal ainsi que la secrétaire de mairie pour le travail rendu et propose de continuer l'ordre du jour de cette réunion.

III- ONF : distraction du régime forestier et vente de bois :

Le Maire précise que dans le but de simplifier les limites de la forêt communale, l'ONF propose un échange de parcelles cadastrales forestières entre la commune et M. Jean-Michel BESSIERES. Suite à la division réalisée par le géomètre-expert M. Alban VUILLEMEY, il est nécessaire de procéder à la distraction du régime forestier des deux parcelles échangées, à savoir les parcelles C389 et C391. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à prendre la délibération correspondante et à signer tout document relatif à cet échange.

Vente de bois : Sur proposition de l'ONF, le Maire présente la destination des coupes de bois 2023, à savoir les parcelles forestières N° 3 et 4 destinées à la vente : grumes, petits bois, et bois énergie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

IV –SICTOM du Haut-Jura : conteneurs semi-enterrés emplacements et habillage de finition :

Le Maire indique que le SICTOM prévoit 2 emplacements des conteneurs semi-enterrés :

- Village : 1 conteneur déchets – 2 conteneurs emballages
- Chanon : 1 conteneur déchets – 1 conteneur emballage

Après étude et discussion, le Conseil Municipal prévoit 1 emplacement sur le terrain communal, à côté du cimetière et 1 emplacement route de Chanon en face du lac. Ces prévisions d'emplacements sont proches de la route, sur le domaine communal et éloignés des habitations. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions si toutes les conditions sont requises et si les travaux de génie civil sont pris en charge par Terre d'Emeraude Communauté.

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité, l'habillage des conteneurs marron avec un surcoût pour la commune de 42.24 € TTC par conteneur.

V –Rémunération de l'agent recenseur :

Le Maire indique que le recensement de la population est terminé, il précise que la subvention de l'Etat est de 377€, cependant le Conseil Municipal est libre de fixer la rémunération de l'agent recenseur pour effectuer les opérations de collecte.

Après étude et comparaison, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer cette rémunération forfaitaire à 499€ brut soit environ 400€ net, et autorise le Maire à procéder aux démarches correspondantes.

VI – Amortissement des subventions d'équipement :

Le Maire informe qu'à la demande de M. Le Trésorier de SAINT-CLAUDE, il est nécessaire de délibérer pour amortir les subventions d'équipement versées et neutralisation budgétaire sur

1 année. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à compter de l'exercice budgétaire 2023 et pour les exercices budgétaires suivants à l'amortissement sur 1 an des subventions d'équipement versées et à la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements.

VII – Site internet :

Le Maire déplore la finalisation du site internet et reste dans l'attente de cette réalisation finale.

VIII – Achat de terrains (annulation) :

Le Maire informe que pour annuler l'achat de terrains, suite à une délibération prise, il est nécessaire d'adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception à l'acheteur pour l'en informer. Si l'acheteur refuse, l'annulation ne peut avoir lieu.

Le Conseil Municipal décide de ne plus procéder à l'annulation pour acquisitions de terrains, et autorise le Maire à relancer le notaire dans cette affaire pour signer l'acte d'achat.

IX – Fête du village (location de la salle des fêtes) :

Suite à une demande de location pour le mois de Juillet 2023, le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de fixer la date de la fête du village.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prévoir le week end du 22/23 juillet prochain pour faire la fête du village. La salle des fêtes ne peut louée pour cette date, les demandeurs en seront informés.

X – Questions diverses :

- 1) Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean-Pierre CASSANI relatif à la circulation du village et notamment sur le chemin des Buis.
- 2) Le CPIE propose de revenir présenter une animation aux élus autour des enjeux climatiques et notamment la problématique de l'eau. Le Conseil Municipal approuve cette proposition et reste dans l'attente d'une nouvelle date.
- 3) Des administrés sollicitent le Conseil Municipal pour que l'éclairage public puisse être rétabli à la nuit, lors de manifestations au village.
- 4) Le Maire rappelle que la sécurisation du village est un des priorités budgétaires 2023, comme il avait été évoqué précédemment.

Séance levée à 21 h 30
Le secrétaire de séance
Eric DANJEAN



Le Maire,
Jean-Charles DALLOZ



